



## Déclaration liminaire du SNALC : CSA du mardi 16 janvier 2024

Madame La Rectrice

Mesdames et messieurs les membres de la commission.

L'année 2024 a commencé sous de mauvais auspices, reléguant le Ministère de l'Éducation Nationale au rang de discipline olympique et supprimant par la même voie le ministère de la Fonction publique.

Le SNALC ne rentrera pas dans la polémique concernant les personnes à la tête de notre Ministère. Il jugera sur les faits et uniquement sur les faits.

Cependant, les déclarations ont un sens et pointer du doigt les manques de remplacements dans le système public revêt un caractère provocateur quand on sait la saignée qu'a subie notre Ministère depuis plus de 10 ans maintenant.

Le Ministre ATTAL, a mené une politique volontariste dans les médias à grands coups d'annonce. Certaines allaient dans le bon sens, d'autres pas. Et le SNALC sait faire la part des choses, sans jeter l'opprobre sur telle ou telle personne, en fonction du parti politique qu'elle représente.

Le SNALC reconnaît au ministre Attal, une volonté de s'en prendre au harcèlement scolaire et de prendre à bras le corps le problème du collège, qui est un des maillons faibles de notre système.

C'est à ce titre, que nous considérons que les moyens sur la 6<sup>-ème</sup> et 5<sup>-ème</sup> sont insuffisants si on veut dédoubler au moins 3hrs sur 4 en français et mathématiques.

Le SNALC tient à clarifier sa position face à la désinformation de certains syndicats extrémistes qui n'arrivent pas à comprendre la nuance ou à sortir de l'idéologie mortifère de l'égalitarisme niveleur.

Il est un constat sans appel, le collège unique, merveilleux dans sa conception en 1976, est aujourd'hui dépassé et ne répond plus aux attentes, besoins de la plupart de nos élèves. Le SNALC est défenseur d'un collège pour tous, qui permette à chacun de réussir. Nous considérons pour ce faire,

qu'il faut maintenir le groupe classe sur ces deux disciplines et que 3h sur 4 soient dédiées à des groupes de remédiation et d'approfondissement, après que les équipes ont pu statuer à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de la 6<sup>-ème</sup>. Au bout de deux ans, il faudra avoir un retour d'expérience pour monter en puissance sur les deux autres niveaux et aller vers les autres disciplines.

Nous considérons que le passage en 2<sup>nd</sup>e après obtention du brevet est un signal fort et positif qui va redonner du sens à ce diplôme, de la même façon que la création de la classe de seconde propédeutique permettra aux élèves en difficulté de pouvoir se relancer. A ce titre, nous demandons une implantation dans tous les lycées de secteur afin que les élèves soient traités de façon égalitaire sur notre territoire.

Par conséquent, nous vous demandons un fléchage de ses heures pour que les chefs d'établissement et les collègues puissent sereinement préparer les répartitions de dotation tout en maintenant les marges qui permettent de préserver les options.

Sur la question du collègue, une fois de plus une déclaration qui n'est pas suivie des faits, puisqu'on ne voit aucun fléchage sur les heures de technologie, alors que l'an dernier la suppression sur la 6<sup>-ème</sup> avait été accompagnée d'une promesse de plus d'heures sur les 3 autres niveaux. Qu'en est-il ?

Comme vous le savez, le SNALC ne votera favorablement que s'il a des réponses claires sur les questions de dotations qui nous préoccupent aujourd'hui.

Sur la question du lycée général et technologique, on ne peut pas se satisfaire de vos arguments quand on sait que la majorité des classes de seconde sont à plus de 34 élèves et qu'il est difficile de faire de l'accompagnement, notamment dans les disciplines linguistiques. Il y a urgence à mettre en place un plan ambitieux pour nos lycées afin d'endiguer la fuite vers le privé notamment sur le pré et post bac.

Quant à la dotation relevant des lycées professionnels, il va de soi que nous voterons pour toutes les créations, mais nous ne sommes pas dupes, c'est une façon de faire avaler la pilule de la réforme de la voie pro cette année, pour faire baisser la pression. Le SNALC appelle les collègues à ne pas tomber dans le piège et incite tous les PLP, à se mettre en grève le 1<sup>er</sup> février dans le cadre du large appel intersyndical.

Concernant la répartition du 1<sup>er</sup> degré, elle ne permet nullement de régler le problème du recrutement de personnels remplaçants titulaires. Les PO, l'Aude et le Gard devront gérer une fois de plus la pénurie. Pour ce qui est de la création d'ULIS, le SNALC se félicite qu'on continue dans cette voie là depuis des années, mais il faudra aussi penser à recruter des enseignants spécialisés tout en pensant à la création de postes relevant du médicosocial si on veut vraiment porter à bras le corps le sujet de l'école inclusive.

Vous l'aurez compris, le SNALC ne fera pas dans la posture. Nous sommes là pour faire évoluer le système, et sans langue de bois ni compromission, nous continuerons d'être force de proposition.

Nous expliquerons à chaque fois nos votes afin d'être les plus transparents possibles.

Sur deux autres sujets qui ne participent pas à l'ordre du jour de ce CSA mais qui font partie de l'actualité de notre ministère et de notre académie. Nous avons bien lu la circulaire concernant la cédésation des AED, et nous avons bien compris qu'elle visait à calmer les ardeurs de blocages de certains établissements. Nous considérons qu'elle revêt une forme de mépris car cela fait des mois que nous vous demandons un groupe de travail dédié, qui aura bien lieu au niveau ministériel mais pas académique. Les personnels de terrain que nous sommes auraiet profité de l'occasion pour faire

valoir les attentes des collègues et les spécificités des territoires. Nous considérons que l'apaisement ne peut venir que par le dialogue.

Enfin, sur la question des AESH et sur la rétro activité de leurs primes REP, nous attendons la position officielle du rectorat de Montpellier pour que les collègues concernés puissent entamer leurs démarches de façon sereine afin d'éviter d'ajouter de la colère au mépris.

Vous l'aurez donc compris, pour le SNALC, l'école et ses agents doivent demeurer la priorité de la nation. Nous agissons uniquement dans l'intérêt général, loin de toutes polémiques et autres recherches de buzz médiatique. C'est peut-être là notre différence.

Malgré nos divergences, nous vous souhaitons à vous Madame La Rectrice, à vous mesdames et messieurs les membres de la commission, à vous mesdames et messieurs les représentants des organisations représentatives de l'académie, une excellente année, puisse-t-elle vous garder en bonne santé et vous épanouir sur le plan personnel et professionnel.

Les élus du SNALC au CSA